

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION DU SOL : LE MONTANT DES AIDES POUR LES RÉNOVATIONS PERFORMANTES AUGMENTE ! Mis en place il y a un an par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, ce service vous permet de bénéficier gratuitement de conseils pour vous aider à élaborer votre projet de rénovation. Des aides financières sont également disponibles, si certains critères techniques sont respectés. Bon à savoir : en cas de projet de rénovation atteignant le niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation), le montant de l'aide accordée a augmenté, pouvant dorénavant atteindre 9 500 € ! Pour en savoir plus, contactez votre conseiller rénovation : 04 37 48 25 90 - Cette aide est à destination des propriétaires de logements individuels et des copropriétés situés sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, sans condition de ressources. https://www.ouestlyonnais.fr/Un-projet-de-renovation-Faites-vous-accompagner-et-beneficiez-d-une-aide-financiere-_a144.html

Profitez de l'été pour réviser les bonnes manières...

DE GÉRER VOS DÉCHETS !

A la rentrée, la commune a décidé de sanctionner les contrevenants.

Quelles sont les règles de dépôt des ordures ménagères et du tri ?

La CCVL délègue à SUEZ le ramassage des ordures ménagères et a fixé des jours précis selon le type de bac :

Tous les lundis pour les ordures ménagères et les mercredis des semaines paires pour le tri.

Un arrêté municipal encadre ce service (disponible sur le site internet).

Combien ça coûte ? **de 38 à 450 €**

Si l'amende pour non-respect de l'arrêté municipal est de 38 €, le Code pénal prévoit aussi une amende maximale de :

- **150 €** pour non-respect des conditions de dépôt des ordures, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement (choisir le bon bac ; pas de sac en plastique pour le tri...), de jours et d'horaires de collecte (ne pas laisser une poubelle toute la journée dehors) ou de tri des ordures ;

- **450 €** en cas de dépôt sauvage de déchets (non-respect des lieux de dépôt des ordures) voire **1 500 €** si le dépôt a été fait à l'aide d'un véhicule !

Pour information, des silos enterrés vont être installés dans le centre du village.

DE STATIONNER !

Bon à savoir : Le stationnement est gratuit sur l'ensemble de la commune. Cependant le stationnement n'est pas illimité :

- les dépose minute devant l'école ne servent pas à **attendre** les enfants mais uniquement à les déposer ou récupérer !

- la zone bleue permet le stationnement pendant ... à condition d'avoir mis le disque réglementaire

- les véhicules ne peuvent stationner plus de 7 jours consécutifs sur la voie publique ou ses dépendances

Le stationnement n'est pas non plus libre partout :

	Amende forfaitaire	Amende majorée
Stationnement gênant (notamment sur les trottoirs pour les 2 ou 3 roues, en double file, sur les arrêts de bus, devant les entrées d'immeuble, sur les bandes d'arrêt d'urgence sauf en cas de nécessité absolue...)	35 €	75 €
Stationnement très gênant (notamment sur les places réservées aux personnes handicapées, sur les places réservées aux transporteurs de fonds, sur les pistes cyclables, sur les trottoirs sauf pour les 2 ou 3 roues...)	135 €	375 €
Stationnement dangereux (notamment à proximité intersections de routes, des virages, des sommets de côte, lorsque la visibilité est insuffisante).	135 €	375 €
Stationnement abusif : plus de 7 jours au même endroit ou moins selon la réglementation municipale	35 €	75 €



DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES : Du 1^{er} septembre au 31 décembre !

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>. En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants : **Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr - Téléphone : 01 49 55 82 22**

À NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)



POL'infos

Été 2018

Infos municipales

CONSEIL DES SÉNIORS : APPEL À CANDIDATURES !

Le conseil municipal a créé ce conseil pour recueillir l'avis des plus de 60 ans de la commune sur toute question pouvant les intéresser, de la mise en place des « voisins vigilants » aux projets liés à la circulation routière et piétonne, en passant par le choix de noms pour les places et voies publiques ou des changements d'urbanisme.

Il se réunira au moins une fois par an afin d'éclairer le Conseil municipal sur différents dossiers d'intérêt général. Le Conseil des Séniors est destiné à être un lieu d'information, d'expression et de réflexion d'une catégorie de la population qui connaît bien son village, et qui, dégagée des contraintes de la vie active, dispose du temps et de l'expérience pour se « consacrer aux intérêts de la Cité ». Il sera composé :

- D'un président, désigné par le maire parmi les conseillers municipaux : André Peronnet
- De 3 membres du conseil municipal : Chantal Berthier, Jean-Michel Morellon, Laetitia Jousse ;
- De 10 membres volontaires de la population pollionnoise de plus de 60 ans, dont si possible 1 membre de l'association des Amis du Tilleul, 1 membre de la Maison de la Rencontre, 1 professionnel en exercice, 1 bénévole de la médiathèque et 1 voisin vigilant

Vous avez atteint les 60 ans, récemment ou non ? Vous souhaitez être tenus au courant des évolutions de la commune ? Contactez la mairie !

DES VOISINS VIGILANTS POUR UN VILLAGE BIEN-VEILLANT

Le 9 juillet, le Sous-Préfet Mickaël CHEVRIER est venu signer le protocole de Participation citoyenne, en présence des élus et des « voisins vigilants » de chaque secteur.

9 secteurs, 9 référents : - Ponce : Michel LARDELLIER - Les Balmes : René POCACHARD - Mur d'escalade : Georges DUMORTIER - Centre : Alain CARRET - Est du village (stade...) : Jean-Pierre DUMORTIER - La Rapaudière / le Sarrazin : Bernard BAZIN - La Rivière / les Martines : René CHANTRE - Larny etc. : René EPERDUSSIN - Le Vivarais : Jean-François GAILLETON

Ce dispositif est fondé sur la solidarité de voisinage.

RENTÉE SCOLAIRE – LE MOT DE L'ÉLUE AUX AFFAIRES SCOLAIRES

Bonjour à tous, il est temps, en cette fin d'année scolaire, de... prévoir la suivante ! En effet un certain nombre d'événements se préparent :

Tout d'abord l'arrivée mi-juillet de la nouvelle directrice de l'école, Véronique Vanrell. Elle succèdera à Chantal Maître, en poste depuis 4 ans, qui a fêté le 5 juillet son départ à la retraite. Nous leur souhaitons à toutes deux un très bon démarrage !

Concernant le fonctionnement du périscolaire, le règlement intérieur a été quelque peu modifié lors du dernier conseil municipal : pour la cantine, un tarif doublé a été prévu en cas de non-respect du délai de 48h pour les inscriptions. La garderie est remaniée avec une inscription informatisée, la réorganisation de l'étude et un accès à la garderie limité dans le temps pour permettre aux enfants, notamment de petite section, d'accéder à l'école dans de bonnes conditions, avec un rythme moins soutenu. Le règlement complet est disponible en mairie et sur le site internet. Concernant les bâtiments, une nouvelle salle classe est créée au rez-de-chaussée, à temps pour la rentrée ! Autre nouveauté : des tableaux interactifs, les fameux « tableaux magiques », seront installés au cours de l'été dans trois classes (une maternelle, deux primaires). Nous vous souhaitons à tous un très bon été et espérons vous retrouver plein d'une belle énergie à la rentrée.

Guénaëlle Pencz

“ LE PARTAGE DES BÊTES ” – du 2 au 30 septembre

La Remise invite cette année le collectif KaNiBaL'Ho-PoX, réseau européen d'espaces de création. Sur un jeu collectif, les artistes invités sont sollicités à créer en 7 jours, 7 œuvres autour du thème « le partage des bêtes » - format A4 figure imposé, support papier et matière libres.

Vernissage le samedi 8 septembre à partir de 18h. Plus d'information en ligne.

Il s'agit uniquement d'une action complémentaire à celle de la gendarmerie et de la police, ce qui exclut bien évidemment l'organisation de toute patrouille ou intervention. Ce dispositif peut également améliorer le lien social et la solidarité de voisinage en incitant à renforcer le contact au sein d'un quartier. N'hésitez pas à leur faire remonter les faits inhabituels (faux démarcheurs, personnes en difficulté) ! Si vous constatez la présence d'un véhicule qui semble faire du repérage, relevez le numéro d'immatriculation et contactez un des voisins vigilants qui transmettra les données à la Gendarmerie.

Encore du 9 pour les Classes !

Tout d'abord, un immense **MERCI** !

Aux Classes en 8, pour avoir magnifiquement animé le village et la commune l'an passé, et à vous tous, habitants de Pollionnay, pour la gentillesse et la chaleur de votre accueil ainsi que pour votre générosité quand nous sommes passés chanter le mai et distribuer nos brins de muguet la nuit du 30 avril au 1^{er} mai.



Nos prochains rendez-vous : que va-t-il se passer le week-end des **1^{er} et 2 septembre** ? Le **samedi 1^{er} septembre**, nous sillonnerons la commune pour vous proposer la fameuse **brioche des Classes**. D'avance merci de votre accueil. En soirée, à l'occasion de la **fête foraine**, nous vous attendrons à la **salle paroissiale à partir de 19 heures** pour passer avec nous un moment de convivialité et profiter des animations que nous allons préparer « juste pour vous ». Le lendemain, **dimanche 2 septembre**, nous tiendrons la **buvette** sur la foire et nous vous attendons nombreux pour venir vous

désaltérer, grignoter un morceau ou **jouer** à l'un des jeux que nous vous proposerons.

Si vous êtes nés « en 9 », quel que soit votre âge et votre ancienneté à Pollionnay, il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre (ne serait-ce que ponctuellement !) et **vivre cette aventure avec nous** afin de faire perdurer cette **belle tradition de nos campagnes**.

Pour vous joindre à nous, ou si vous avez la moindre question, merci de me contacter au 06.17.33.41.94 en soirée ou le week-end.

Patrick Marchand, Président des Classes en 9



Un Polliannois à l'honneur !

Sur les suggestions d'un(e) Polliannois(e) nous mettons l'un des nôtres en lumière :

Je redécouvre cette belle bâtisse et son lavoir dans ce coin calme et verdoyant de Pollionnay. **Thierry GROSFILLEY** m'accueille très gentiment avec sa compagne Brigitte. « *J'habite ici depuis 1972, me dit-il, je suis passionné d'aquarelle depuis plus de 50 ans, je fais partie des Aquarellistes Lyonnais* ; j'ai fait ma formation complète aux Beaux-Arts. Sinon, j'ai travaillé comme décorateur, pour gagner ma vie.* »

Il peint beaucoup la nature, entre autre chose. Nous pouvons aussi bien le retrouver dans la neige, peignant l'église de Pollionnay ou le château de Saint Bonnet, comme dans les prés voisins à peindre les chevaux. Il aime particulièrement les paysages et vues d'Yzeron, se placer en plein milieu des cerisiers en fleurs, mais aussi peindre sur le vif les coureurs du Tour de France.

En revanche, Thierry GROSFILLEY n'aime pas déranger ni même que l'on parle de lui. Sa modestie, ses propos bienveillants à l'égard des gens et du monde, m'inspirent les termes de peintre poète mais à coup sûr il s'en étonnerait. Nous avons parlé à bâtons rompus de peinture, de l'aquarelle, son violon d'Ingres et il en parle avec un enthousiasme captivant. « *Il existe une belle*

occasion de parler de cette passion, m'explique-t-il, c'est Secrets d'Ateliers, organisé par les Arts à Chaponost ». Dans le cadre de cette manifestation organisée les **22 & 23 septembre 2018**, des artistes de la région accueillent le public dans leur atelier. À cette occasion, Thierry GROSFILLEY nous invite dans le sien, au 313 chemin de Lamure, en compagnie de l'artiste Amandine GERMAIN, pour partager un moment de découverte. Il accueillera exceptionnellement dans son lavoir, le samedi à 16h, une démonstration du travail de la laine et autres fibres par l'homme depuis le Néolithique et du filage de la laine au rouet et au fuseau. **Des petits livrets seront bientôt disponibles, à la mairie, à la médiathèque et à l'école de musique**, pour que vous puissiez choisir les ateliers et artistes qui vous intéressent.

Le temps est passé très vite en leur compagnie, de bien belles personnes, un bref instant enchanté et enchanteur et cela fait du bien. – pour l'équipe Communication - Marie-Ange MARCHAND

* *Société des Aquarellistes Lyonnais* : <http://societe-des-aquarellistes-lyonnais.com/>



L'été, c'est aussi le retour de bestioles et plantes indésirables : ouvrez l'œil !

MALADIE DE LYME : PRÉVENTION DES PIQUES DE TIQUES

Les zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins ou les parcs urbains sont les terrains de jeu favoris des tiques entre mars et novembre. Pour éviter d'être mordu et d'attraper, peut-être, la maladie de Lyme (en pleine progression en Europe), il est important d'adopter certaines précautions.

Avant une activité dans la nature :

- couvrir les bras et les jambes avec des vêtements longs
- utiliser des répulsifs contre les insectes en respectant leur mode d'emploi
- prendre un tire-tique avec soi (disponible en pharmacie)
- rester sur les chemins, éviter les herbes hautes.



Après une activité dans la nature : les piqûres de tique ne font pas mal. Il faut donc inspecter soigneusement son corps : aisselles, aine, cou, nuque. **En cas de piqûre de tique** : Il faut retirer la tique le plus rapidement possible à l'aide d'un tire-tique et surveiller la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde apparaît ou s'il existe des signes inhabituels (fatigue, paralysie faciale, symptômes grippaux.), il faut consulter sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit. En cas de doute parlez-en à votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien. *Pour plus de précision : brochure en mairie et site <http://inpes.santepubliquefrance.fr/>*

Foire de Pollionnay « Fête au village ! »

Le premier dimanche de septembre de chaque année, notre village de Pollionnay voit ses rues se remplir avec vide-greniers, stands de forains et d'artisans, exposants, fête foraine, buvette des Classes en 9 et visiteurs, l'occasion pour chacun de faire de bonnes affaires ou tout simplement de flâner dans le village et faire découvertes et belles rencontres.

Cette année encore la tradition se perpétuera le **Dimanche 2 septembre** avec la 39^{ème} édition de la foire de Pollionnay sur un thème festif et joyeux : « Fête au village ».

Comme chaque année, le défilé de la fanfare lancera les festivités, suivi de l'inauguration de la foire avec lâcher de ballons par les enfants et vin d'honneur, après quoi diverses possibilités de repas vous seront proposées.

Des animations agrémenteront également cette journée, avec, par exemple, dans la rue, la troupe Colline Théâtre et, à la Maison de la Rencontre, une exposition « *Découvrez votre village en images* » ainsi qu'un quizz « *Connaissez-vous votre village ?* ». **N'oubliez pas que, pour assurer la sécurité de tous, le village sera fermé à la circulation par arrêté municipal de 6 heures à 21 heures et que le stationnement sera interdit dans le village. Pensez à prendre vos dispositions en conséquence.**

Enfin, les formulaires d'inscription au vide-grenier distribués fin juin seront également disponibles en mairie et téléchargeables sur le site de la foire foiredepollionnay.free.fr.

Retrouvez également toutes les informations sur la manifestation via notre page Facebook www.facebook.com/foiredepollionnay

Toute l'équipe du Comité de la Foire sera heureuse de vous accueillir. *René Chantre, Président*



Rétrospective : un mois de juin qui déplace les foules !

Les 1^{er}, 2 et 3 juin 2018, le Club Hippique de Pollionnay a présenté au public « MERLIN », un magnifique spectacle alliant équitation, théâtre et danse, créé par Boris Ormancey, cavalier et responsable pédagogique du centre équestre, et Virginie Franck, comédienne professionnelle. Cette formidable aventure qui a attiré **900 spectateurs sur 3 représentations** a mobilisé la majeure partie de la cavalerie du centre équestre : monitrice et élèves monitrices, cavaliers du club, parents, amis, l'association des Cavaliers de Pollionnay à la buvette qui ont tous répondu présents pour que ce projet se transforme en une belle réussite. « Les Cavaliers de Pollionnay » saluent l'aide des très nombreux bénévoles des alentours, sans qui ce spectacle n'aurait pu avoir lieu, et notamment les 40 cavaliers de 5 à 65 ans qui ont répété pendant 6 mois par tous les temps en soirée, les dimanches et les jours fériés, pour plonger l'assistance dans un univers féérique qui aura marqué durablement les esprits.

Les manifestations de la **fête de la musique** ont aussi attiré du monde, aussi bien devant Le Pot Lyonnais **le jeudi 21**, que le **vendredi 22** à la fête de l'école de musique. Les représentations du samedi 23 de Coline Théâtre ont, elles, attiré 80 personnes.

Forum des associations :

le 2 septembre, de 10h à 13h, en parallèle de la Foire, les associations polliannoises vous présenteront leurs activités depuis la salle des associations (Place du Square). Vous y retrouverez notamment l'**Association des Familles** qui aura le plaisir de vous proposer de nouvelles activités telles que «cirque» - «activités artistiques» - «gym douce» - «couture»... (plaquette de présentation distribuée au cours de l'été) et **Coline théâtre** qui a préparé sa plaquette de rentrée.

L'école de musique sera ouverte de **10h à 16h30**, pour les inscriptions aux cours de piano, guitare, guitare basse, batterie, éveil musical, chorale adultes et enfants et technique vocale (permanence d'inscription les mercredi et samedi suivants de 10h à 12h à l'école de musique).

L'Association des familles adresse un grand merci à toutes les familles qui ont répondu à l'enquête sur les souhaits. Une suggestion, une question ? assoc.familles.pollionnay@gmail.com.

L'association recherche un trésorier ainsi que des bénévoles pour le soutien scolaire pour ses enfants en primaire et, si possible, au collège (aide aux devoirs). Engagement sur l'année de préférence mais l'organisation est souple et adaptable.

• Contacter Anne Marie ROZIER au 06 72 70 85 79.

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE : un enjeu de santé publique

Comment identifier l'ambrosie à feuille d'armoise ? Ses feuilles : profondément découpées / vertes sur les 2 faces / Pas d'odeur aromatique (contrairement à l'armoise annuelle) - Sa tige : Plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs - Attention, l'ambrosie peut aussi être confondue avec l'armoise vulgaire laquelle a, contrairement à l'ambrosie, le dessous des feuilles de couleur argentée.

Un problème de santé publique : son pollen, émis durant la floraison en août et septembre, est un des plus allergisants (quelques grains de pollen par m3 d'air suffisent). Or cette plante produit plusieurs millions de grains de pollen par jour et par pied !

La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous. Il faut

distinguer la lutte préventive pour empêcher l'apparition de la plante (par mise en place d'un couvert végétal) de la lutte curative (en éliminant l'ambrosie quand elle est présente). Attention : l'arrachage de l'ambrosie impose de **se protéger** en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

Que faire si j'en vois ? Sur ma propriété : je l'arrache ! Sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants avant qu'ils soient en fleur (fin juillet/début août) : je les arrache ! Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée grâce à la plateforme interactive de signalement ambrosie. Tout le monde peut participer à la lutte en signalant toute présence d'ambrosie par 4 canaux différents :

www.signalement-ambrosie.fr / contact@signalement-ambrosie.fr / 09 72 37 68 88 / Application smartphone iOS et Android 4

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Les Hauts du Vallon



SOPAGEMO - EDIFICE



SNC Les Hauts du Vallon
C/O SOPAGEMO EDIFICE
10 Boulevard des Belges
69006 LYON

Tél : 04 72 69 56 20 - Fax : 04 72 44 90 59
Mail : sopagemo@wanadoo.fr

JUILLET - AOUT 2018

- | | |
|---------|------------------------|
| ● 15/07 | Dimanche - Café |
| 10h>12h | MAISON DE LA RENCONTRE |
| ● 05/08 | Dimanche - Café |
| 10h>12h | MAISON DE LA RENCONTRE |
| ● 19/08 | Dimanche - Café |
| 10h>12h | MAISON DE LA RENCONTRE |

SEPTEMBRE 2018

- | | |
|----------------|--|
| ● 02/09 | Forum des associations |
| 10h>13h | SALLE DES ASSOCIATIONS |
| ● 02/09 | Exposition foire |
| 10h>18h | MAISON DE LA RENCONTRE |
| ● 02/09 | Foire |
| Journée | COMITE DE LA FOIRE - Village |
| ● 15/09 | 8 ^e musicales de Larny |
| 15h30 et 20h30 | LES AMIS DE LA CHAPELLE DE LARNY |
| ● 16/09 | Dimanche - Café |
| 10h>12h | MAISON DE LA RENCONTRE |
| ● 22/09 | Escapade Musicale du Baroque à nos jours |
| 15h30 et 20h30 | LES AMIS DE LA CHAPELLE DE LARNY |
| ● 23/09 | Journée de l'Auto |
| 7h>19h | LAB SPORT AUTO - Stade |

Archi'green
Concepteur paysagiste espaces verts



Entretien • Création • Elagage

04 72 66 94 58

archigreen@orange.fr



Plomberie
Chauffage
Sanitaire
Zinguerie

Professionnel gaz
Dépannage-Adoucisseur

Salle de bain clef en main

06 60 91 16 68 - LGSploMBERIE@yahoo.com - 

POLLIONNAY 69290

OCTOBRE 2018

● 04/10

10h>12h

● 06/10

15h30>20h30

● 07/10

10h>12h

● 21/10

10h>12h

Repas

LES AMIS DU TILLEUL - Salle des fêtes

Autour de Ring Road

LES AMIS DE LA CHAPELLE DE LARNY

Dimanche - Café

MAISON DE LA RENCONTRE

Dimanche - Café

MAISON DE LA RENCONTRE



VOIRIE RESEAUX DIVERS
ETUDES HYDRAULIQUES
NAUTIQUE
SPS

D2i CONSEIL
BUREAU D'ETUDES VRO

D2I-CONSEIL.COM

*selon loi de finances en vigueur
informations chez CARRET SERVICES
ou www.impots-gouv.fr

• SERVICE À LA PERSONNE
• ENTRETIEN DE JARDIN • TONTE
• TAILLE • DEBROUSSAILLAGE

50% CRÉDIT D'IMPOT*

Agrément : N160609F069S060

CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL uniquement accepté pour les services à la personne

CARRET SERVICES
CARRET ESPACES VERTS
@mail : carret.espace.vert@wanadoo.fr
VAUGNERAY • 06 82 08 94 04

• CRÉATION
• MAÇONNERIE DE JARDIN
• BASSINS
• PLANTATIONS
• ENGazonnement
• ARROSAGE INTÉGRÉ
• ENTRETIEN

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi, mardi et jeudi : 8h30 - 12h

Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Samedi : 9h - 12h

Tél : 04 78 48 12 09

Mail : pollionnay@pollionnay.fr

**Retrouvez ces informations au quotidien
sur le panneau lumineux au centre du village.**